

Contribution des Bièvre Liers Environnement à l'enquête publique :

« Demande de permis de construire par la SNC Roybon cottages »

-Le déboisement de 92 hectares va perturber de manière irréversible l'équilibre hydrogéologique des milieux et la disparition des espèces inféodés à ces milieux: grenouille agile, écrevisse à patte blanche, triton palmé, salamandres.... La clôture du site de 220 hectares va à l'encontre des corridors écologiques.

-Ces très forts enjeux écologiques interdisent ces opérations de déboisement et de construction sauf dérogation qui peut être obtenue en application de la loi L411.2-4 du code de l'environnement dans le cas d'un intérêt public majeur, y compris de nature sociale ou économique. Ce projet ne constitue pas à nos yeux un cas d'intérêt public majeur dans la mesure où les emplois créés sont pour une large majorité à temps partiel et sans évolution professionnelle possible. En outre le fonctionnement en vase clos du Center Parc limite fortement les répercussions économiques directes sur la vie locale. Au contraire les aides publiques accordées directement ou indirectement à ce projet, se font au détriment du financement de petites structures dont il est prouvé qu'elles sont beaucoup plus efficaces en terme d'emploi local, de la préservation des milieux naturels et des paysages et ne nécessitent pas d'infrastructures lourdes et coûteuses pour la collectivité.

-Le recours aux énergies renouvelables comme le bois ne doit pas justifier la construction de structures très énergivores comme une serre tropicale chauffée à 29 ° toute l'année. La filière bois énergie doit avant tout, comme toutes les autres sources d'énergie, être associée à la sobriété et efficacité énergétique. Les études (Inventaire Forestier National 2010) montrent que si une partie de cette ressource énergétique est encore inexploitée, celle-ci n'est pas infinie, et le développement du bois énergie ne doit pas se faire au détriment des autres utilisations du bois notamment du bois d'œuvre.

-Prendre la décision d'installer un site pouvant recevoir 5000 personnes dans une zone sur laquelle un SAGE est en phase de diagnostic est prématuré : Dans ce SAGE la gestion de la quantité d'eau disponible est en effet un des points essentiels. L'alimentation en eau du center parc va augmenter les difficultés pour sauvegarder l'équilibre fragile de la nappe phréatique.

-La gestion des déchets est tout aussi problématique. Les projets du SICTOM visant à prolonger la durée d'utilisation du centre d'enfouissement actuel ne sont pas finalisés. La possibilité de maintenir par la suite un centre d'enfouissement sur ce site n'est pas garantie et les collectivités locales risquent d'avoir à rechercher de nouvelles solutions dans les années à venir. La gestion des déchets d'une aussi importante population supplémentaire ne se fera pas sans difficultés.